

ABONNEMENT.

SAUMUR... 30 fr.
Poste: 35 fr.

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 15 OCTOBRE 1886

RAPPROCHEMENTS

Le procès du gendarme Cabis, qui a tué
un jeune homme dans le bois de Vin-

Et naturellement Cabis, le gendarme, est
le sujet des rages les plus enflammés.

M. de Rochefort se distingue entre tous
par sa furie cabisienne....

Il y a quelques mois, à Chateaullain,
les gendarmes, ayant le sous-préfet à leur

Derrière cette porte, il n'y avait qu'un
homme qui tira en l'air un coup de pistolet

MA TANTE GIRON
Par René BAZIN

XXIV

À cinq heures seulement, mon grand-père put

En rentrant, il trouva le baron Jacques.

Le dîner était prêt. Les deux amis s'assirent,

à la table de famille. On essaya de causer,

mais tout d'abord, pour obéir à leur convention, ils

se turent, ni de M<sup>lle</sup> de Seigny, ni de ce cher passé

qui est toujours maître de sa pensée? Ils se

conversèrent avec des intermittences que

remplissait de ses rêves et de ses regrets.

Il n'y eut, rien ne put dissiper la mélancolie

de sa tante, ni la paix souriante qui vivait en elle

qui se reflétait sur son visage, ni l'effort persévérant

qu'elle mit à rattraper et à renouer le fil de la

vie, sans cesse rompu. Insensiblement, la

Tous les journaux républicains applau-
dirent à ce double délit qualifié crime par

Aujourd'hui c'est sur un canotier que le
gendarme, qui peut bien au moins arguer

C'est qu'à Chateaullain il ne s'agissait
que de misérables catholiques, et en vertu

C'est la morale du rapprochement.

EDOUARD GRIMBLOT.

LA RENTRÉE

Dès l'ouverture de la session extraordi-
naire, le ministre de l'instruction publique a

M<sup>r</sup> Freppel a combattu cette proposition.
L'honorable député a fait remarquer que la

On ne peut donc entamer la discussion d'un
projet de loi sur l'enseignement primaire

que les 300 députés nouveaux que compte
la Chambre actuelle n'ont point eu le temps

fatigue de cette lutte et cette loi qui, malgré nous,
ramène dans nos paroles nos préoccupations,

— Ce régime me conviendra fort bien, ajouta-t-
il; Jules m'instruira aux procédés de culture

américains, aux éléments de la langue iroquoise
et de la course en raquettes; car vous savez que

Il cherchait à dissimuler la tristesse qu'il avait
au cœur; mais sa gaieté forcée ne déridait per-

— Mon pauvre ami, répétait mon grand-père,
nous étions si joyeux, ma femme et moi, jusqu'à

ce matin! Excusez-nous, si vous nous trouvez un
peu maussades à cette heure. Nous ne pouvons

— Il faudra vous écrire, monsieur Jacques,
disait ma grand-mère. Une lettre, cela console et

celui qui l'écrit et celui qui la lit. Tenez, voilà un
petit homme qui vous écrira sa première lettre,

dès qu'il saura tenir une plume. N'est-ce pas,

Telles sont les raisons que M<sup>r</sup> l'évêque
d'Angers a fait valoir très judicieusement

L'aggravation de notre crise agricole a
déterminé M. Legrand de Lecelles à réclamer,

La Chambre a repoussé cette légitime
demande de nos amis soucieux des souffrances

La droite ne s'est point tenu pour battue.
Une nouvelle demande de discussion de la

loi sur les céréales en tête de l'ordre du jour
de lundi a été déposée par M. Legrand de

La fantasmagorie des scrutins! On trou-
vera à l'Officiel un total de 541 votants, et

Chronique générale.

LE BUDGET

La commission du budget, réunie hier
avant la séance, vient... d'équilibrer le bud-

Pour 4 millions, à divers ministères (en
attendant les crédits supplémentaires);

Pour 8 millions, au maintien du privilège
des bouilleurs de cru;

mon trésor?

Et elle se penchait, à sa gauche, vers une petite
tête blonde dont le menton dépassait à peine la

La grosse Fanchette grommelait sourdement en
changeant les assiettes.

— Iroquois! disait-elle, des gens qui ont des
plumes dans les cheveux, des espèces de baladins

N'aurait-il pas mieux fait de se marier avec « cette
petite ange du bon Dieu? »

Tout à coup la sonnette s'agita violemment dans
la cour.

Fanchette courut ouvrir. Elle recula de sur-
prise devant les naseaux d'un cheval qui s'allon-

— Attends-moi là, dit-elle.

Dans la salle voisine, tout le monde l'avait re-
connue à son ton de commandement. Les convives

Pour 15 millions, à l'impôt sur le re-
venu;

Et, pour le reste, à l'amortissable.
Puis, satisfaite de ce résultat, à coup sûr

Aujourd'hui, la commission s'occupera
probablement de déterminer les moyens
d'application de l'impôt sur le revenu qu'elle

Il est inexact que, comme l'ont dit cer-
tains journaux ou agences, Monsieur le

Le recours du duc d'Aumale contre le
décret du Président de la République qui

Le duc d'Aumale a confié ses intérêts à
M<sup>r</sup> Sabatier, avocat à la Cour de cassation

LES APPOINTEMENTS DES DÉPUTÉS
La question des appointements des dé-
putés dans les différents pays est une de

n'avoir fait que huit lieues à cheval pour vous
rattraper. J'en aurais fait deux cents, entendez-

— Vous savez donc, ma sœur? interrompit
timidement mon grand-père.

— Si je sais! ce n'est pas lui qui m'a rien appris,
mais je sais tout: et le testament, et la lettre au

Le baron passa du blanc au rouge.

— J'ai traversé Marans ce matin, madame Giron,
et j'ai voulu entrer chez vous pour vous dire

— J'étais à la Cerisaie, à veiller la tante, à
soigner Annette, à consoler cette pauvre petite

— Modérez-vous, ma sœur, hasarda mon grand-
père: Jacques a des raisons qu'il vous expliquera.

— Vous allez peut-être le défendre, mon frère!
Croyez-vous que j'aie quitté Marans et trotté

En parlant ainsi, elle enlevait sa cape d'un geste
brusque, la froissait dans ses mains, et la jetait sur

une chaise, à cinq pas de là.

car on est toujours disposé à demander que ces fonctions soient gratuites. Voici donc quelques notes à ce sujet :

Nos députés et sénateurs touchent en France 25 francs par jour. Ils sont mieux payés que dans les autres pays. Aussi ne nous trouveront-ils pas exigeants si nous leur demandons de nous faire de bonne besogne pour notre argent.

En Belgique, chaque membre de la Chambre des représentants reçoit 420 francs par mois.

En Danemark, les membres du Lands-thing reçoivent 18 fr. 75 par jour.

En Portugal, les pairs et les députés reçoivent 4,675 francs par an.

En Suède, les membres de la Diète touchent 4,672 francs pour une session de quatre mois ; mais ils y ont à payer une amende de 13 fr. 75 c. par jour en cas d'absence : excellente idée !

En Suisse, les membres du Conseil national ont 12 fr. 50 par jour, payés par le Trésor fédéral ; les membres des Conseils d'Etat reçoivent de 7 fr. 50 à 12 fr. 50 par jour.

Aux Etats-Unis, les représentants des Etats et les délégués touchent 5,200 francs par an, plus une indemnité de 4 franc par mille pour frais de déplacement.

En Norvège, les membres du Storting perçoivent une indemnité de 16 francs 65 centimes par jour pendant la session parlementaire, qui dure d'habitude six semaines.

En Italie, les sénateurs et les députés ne sont pas payés, mais ils ont droit à des permis de circulation sur tous les chemins de fer du royaume et à d'autres avantages et privilèges.

En Espagne, les membres des Cortès ne sont pas payés non plus, mais ont certaines immunités.

En Grèce, les sénateurs reçoivent 500 fr. par mois, et les membres de la Chambre des représentants 250 francs.

Dans toutes les législatures locales allemandes, les représentants reçoivent en moyenne 11 francs 25 centimes par jour.

En Autriche, la rémunération parlementaire est, comme en France, de 25 francs par jour.

Seuls, les membres du Parlement de la Grande-Bretagne ne reçoivent aucune indemnité et n'ont droit à aucun privilège. Ils n'en sont pas plus mauvais pour cela, bien au contraire.

Un incident significatif a marqué avant-hier la représentation de *Si j'étais roi*, au Grand-Théâtre de Marseille.

Au second acte, au moment où M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat, faisait son entrée, l'orchestre a attaqué la *Marseillaise*.

De maigres applaudissements ont alors éclaté, aussitôt couverts par des siffles on ne peut plus nourris.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 octobre.  
Rentes et valeurs se tiennent aux environs de leurs cours d'hier : 3 0/0 82.42, 4 1/2 0/0 110.17.  
On cote 1,403 sur l'action du Crédit Foncier.

— Pardon, madame, dit vivement le jeune homme, c'est précisément le contraire, et on partant je remplis un devoir.

— Je serais curieuse de savoir lequel.

— Je m'étais promis de ne plus revenir sur ce sujet, mais puisque vous voulez savoir la raison de ma conduite, la voici. Jusqu'à hier, je pouvais prétendre à la main de M<sup>lle</sup> de Seigny. Nos fortunes étaient à peu près égales. Elle eût, en m'épousant, gardé dans le monde le même rang qu'elle y tenait déjà. Tout à coup, par ce fatal testament que vous connaissez, la voilà devenue millionnaire, la plus riche héritière du Craonnais. Elle peut rêver tout ce qu'elle voudra. Les grands partis ne lui manqueront pas. Mais les autres feront bien de se retirer, pour ne pas s'exposer à un refus humiliant, presque forcé.

— Et c'est ce que je fais ! Je sais bien que vous allez m'objecter nos relations de famille, notre voisinage, nos souvenirs d'enfance, et en effet, madame Giron, grâce à de pareils avantages, à la vie très retirée qu'elle a menée jusqu'à présent et qui n'a pas permis qu'elle fût remarquée comme elle mérite de l'être, je pourrais sans doute être agréé par M<sup>lle</sup> de Seigny. Mais croyez-vous que je veuille courir le danger de la voir un jour, connaissant mieux le monde, s'apercevoir qu'elle aurait pu y occuper une des premières places et regretter celle que je lui aurais donnée ? Non,

Une note dont l'exactitude ne peut être mise en doute déclare qu'il n'est pas question d'une émission nouvelle d'obligations. Achats très nombreux en titres des emprunts 1879, 1880, 1885.

On est à 463 sur l'action de la Société Générale. Ce titre subit nécessairement les tendances générales du marché, mais la reprise est sans doute prochaine. Le bilan arrêté à la date du 30 septembre atteste la situation prospère de l'établissement.

La société de Dépôts et Comptes courants se négocie à 605. A ce cours, l'action ressort net à 230 francs. Elle rapporte 15 francs par an. Les obligations donnant le même revenu coûtent de 385 à 395 francs. On voit combien ce placement est avantageux.

Des syndicats d'optionnaires travaillent en ce moment le marché pour repasser au public des paquets de titres d'Andalous, de Pavagà en bois et de Tramways généraux. Certains journaux pronent les beautés de ces valeurs dont personne ne parlera plus aussitôt que les vendeurs auront écoulé leur marchandise. Il convient donc de ne pas les écouter.

Ventes en Bons privilégiés de l'Assurance Financière à 185.

L'action de Panama se traite à 407. On est en pleine reprise et ce mouvement doit être plus rapide par les rachats du découvert. Les obligations 6 0/0 récemment émises sont très demandées.

Marché assez animé sur les actions de nos chemins de fer. Obligations à leurs plus hauts cours.

## TRIBUNAUX

LE MEURTRE DE JOINVILLE-LE-PONT. — LE MARÉCHAL DES LOGIS CABIS.

Rappelons les faits :

Dans la soirée du 5 septembre dernier, vers dix heures, deux habitants de Joinville-le-Pont, MM. Rinjard et Maffey, venaient de reconduire un de leurs amis à la gare et rentraient chez eux par un sentier d'un petit bois voisin, le bois Bénard, quand une lueur, suivie d'une détonation, vint éclairer la nuit déjà noire. Presque aussitôt, à peu de distance devant eux, un homme surgissait du bois. C'était le maréchal des logis de gendarmerie Cabis ; il vint à leur rencontre, très pâle et fort ému. « Veuillez me suivre, Messieurs, je vous prie, leur dit-il, je suis blessé ; attaqué dans le bois, j'ai dû me défendre avec mon revolver ; j'ai fait feu, mais j'ignore si j'ai touché ; allons chercher les gendarmes et une lanterne. » Le maréchal des logis portait une pèlerine ; un mince filet de sang coulait d'une légère blessure à la tête.

A la même heure, une jeune fille, le visage bouleversé, arrivait à la gare de Joinville-le-Pont et, s'adressant au gendarme qui était de planton : « Veuillez venir avec moi dans le bois, Monsieur, lui dit-elle, je viens d'être attaquée par un individu qui a fait feu, et mon cousin, qui m'accompagnait, est touché. » Mais, au même instant, survenait le maréchal des logis Cabis et MM. Rinjard et Maffey : « J'étais sous bois pour satisfaire un besoin, raconta Cabis, et je me relevais, lorsque j'entendis qu'on disait : « Attends ! je m'en vais l'arranger cela ! » En même temps, je recevais sur la tête un coup de canne qui me faisait tomber sur les genoux. J'ai saisi alors mon revolver et j'ai tiré sur mon agresseur... »

On se rendit alors au bois avec une lanterne, et accompagné d'une douzaine de personnes que le colloque avait attirées.

Arrivé à l'endroit indiqué par Cabis comme celui où s'était accompli le drame, on découvrit immédiatement un jeune homme, qui râlait au pied d'un arbre. Un flot de sang s'échappait d'un trou béant au-dessus du sourcil droit. Le malheureux respirait avec peine ; après une agonie d'un quart d'heure, il expira. Dans une des poches de son vêtement on trouva la note d'un modeste repas et une enveloppe au nom de Alfred Dufautrelle, 20, rue des Ormes, à Charenton. Il était employé au chemin de fer de Lyon et n'avait que vingt et un ans. Cabis s'empara de la canne que tenait encore dans la main droite sa victime, une canne de montagne à long bout ferré, et, la montrant à ceux qui l'entouraient : « Vous voyez, dit-il, c'est avec cela qu'il m'a frappé ; le bout de la canne est cassé. » Le bout ferré avait, en effet, disparu. Pendant ce temps, la jeune fille, dont on ne savait pas le nom, s'esquivait, traversait le bois à toutes jambes, gagnait la station de Nogent et sautait dans le train.

Mais, le 7 septembre, elle se rendit au commissariat de Joinville-le-Pont, se fit connaître, déclara qu'elle s'appelait Hélène Castel, et raconta la scène sanglante de la soirée du 5.

« Ce jour-là, dit-elle, après une promenade en canot sur la Marne, nous sommes allés, Albert Dufautrelle et moi, dîner chez Hardy, restaurateur. Puis, l'heure de rentrer à Paris venue, nous avons repris le chemin de la gare, en traversant le bois Bénard. Le sentier que nous suivions coupe une pelouse ; il n'existe en cet endroit ni fourré ni taillis de chaque côté, mais seulement quelques arbres, ce qui permet de voir de loin. Albert me donnait le bras ; tout à coup, j'aperçus devant nous, et sur notre gauche, une forme noire, immobile, et de haute taille. Je me mis à trembler : « Passons à droite, dis-je à Albert ; j'ai peur ! — Pas moi, me répondit-il. — Si, si, suppliais-je, marchons vite et tournons. » Mais Albert s'entêta, et nous continuâmes à suivre le sentier. Nous passâmes devant la forme noire, qui fit un mouvement. Cependant, quant nous l'eûmes dépassée de quelques mètres, mon ami prit peur à son tour ; il crut avoir affaire à un malfaiteur ; craignait-il d'être frappé par derrière ? Je l'ignore ; il revint en arrière, marcha droit sur l'homme, et lui asséna un vigoureux coup de canne en s'écriant : « Je n'ai pas peur de toi, attends ! » Au même instant, l'individu fit feu sur Albert, qui tomba à la renverse à côté de moi. Cet homme nous avait vu nous approcher, ajouta la jeune fille, en parlant de Cabis ; il avait certainement entendu ce que nous disions ; il avait compris notre émotion ; et, malgré cela, il avait gardé le silence. Ça a été de sa part un acte de perfidie ! »

Tel est le récit d'Hélène Castel.

Après l'audition des témoins à charge et à décharge et le réquisitoire du commissaire du gouvernement qui conclut à la culpabilité de Cabis, le conseil, par quatre voix contre trois, prononce l'acquiescement de Cabis.

La sentence est accueillie par des applau-

dissements répétés dans l'auditoire ; quelques protestations se produisent.

A la sortie, la foule très compacte commente vivement la décision du conseil. Tandis que les uns saluent bienveillamment le maréchal-des-logis, dont l'émotion est extrême, les autres protestent contre l'acquiescement dont il a été l'objet.

On lit dans *l'Intransigeant* :

« Nous sommes en mesure d'annoncer que M. Dufautrelle père va intenter contre le sieur Cabis une action en dommages-intérêts devant la juridiction civile. On sait, en effet, qu'aux termes des articles 53 et 54 du Code de Justice militaire, les conseils de guerre ne statuent que sur l'action publique. »

« M<sup>r</sup> Laguerre prêtera l'appui de sa parole aux malheureux père de la victime du drame de Joinville. »

## Nouvelles militaires.

LE NOUVEL ARMEMENT

Le ministre de la guerre a été informé que des militaires commandés pour faire un service d'ordre, et armés de fusils nouveau modèle, auraient donné au public des explications détaillées sur le maniement de leur arme.

« Ce fait constitue une faute grave, écrit le ministre aux commandants de corps d'armée. Il est formellement interdit aux militaires de fournir aux personnes étrangères à l'armée aucun renseignement sur les nouveaux armements. »

Le ministère de la guerre allemand vient de rendre plus difficile encore l'accès des casernes : on ne peut plus y entrer qu'avec une carte personnelle délivrée par le commandant du régiment et valable pour un jour seulement ; les ouvriers qui ont à travailler dans les chambrées ne peuvent se rendre à leur travail que sous la surveillance d'un sous-officier qui doit les accompagner, ne pas les quitter un instant et les ramener au poste de police sous peine de trois jours de prison.

Ces mesures, si rigoureuses, ont été prises nécessaires par la propagande socialiste.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous recevons les deux lettres suivantes.

« Saumur, 14 octobre 1888.

« Monsieur le Rédacteur,

« Permettez-moi d'user des colonnes de votre journal pour rendre publiques les léances que je viens d'adresser à un de mes collègues et amis de Port-Boulet. J'ose publier que vous vous associerez à la douleur que j'éprouve, et que vos lecteurs n'auront qu'à se louer des plaintes que je ne puis

— Et qu'elle vous aime !

— Vous vous moquez, madame, c'est mal à vous, répondit Jacques, très pâle.

— Vous en doutez ? Voulez-vous une preuve ? Je l'ai vue avant de partir. Elle a su que je venais ici, et pourquoi j'y venais, et elle ne m'a point retenu ; au contraire, elle m'a dit : Allez !... »

Jacques, qui la regardait, anxieux, s'aperçut bien qu'elle ne se moquait pas. Il voulut parler. Sa gorge serrée par l'émotion s'y refusa. Sentant les larmes couler sur son visage, honteux qu'on le vit pleurer, il se laissa tomber sur la chaise, et cacha sa tête dans ses mains.

Mon grand-père, déjà rasséréné, se pencha vers lui, et, de sa bonne voix, voulant encourager son ami :

— Vous voyez bien, Jacques, elle a dit : Allez ! Pendant ce temps ma grand-mère, émue et embarrassée, baissait les yeux et caressait les joues roses de son fils.

Un sourire s'ébauchait au bas des pommettes rondes de ma tante Giron.

Soudain, la porte s'ouvrit avec fracas. Jacques se redressa, toutes les têtes se détournèrent.

— Pardon, la compagnie, dit Fanchette. Voilà plus d'une demi-heure que je tiens la jument par la bride. J'en ai les bras coupés. Où faut-il la mener ?

— C'est à M. Jacques de décider, répondit ma

tante Giron ; s'il veut me promettre de m'accompagner demain matin à Marans, tu vas le conduire aux *Trois-Marchands*, pour qu'elle y passe la nuit ; sinon, je repars de suite.

— Allez mettre la Rouge aux *Trois-Marchands*, Fanchette, dit le baron, et recommandez qu'on lui donne, à mon compte, autant d'avoine qu'elle en voudra. Je lui suis reconnaissant, à cette bête... »

— C'est peut-être elle qui aura la plus grosse part, répartit ma tante. Elle n'est pourtant pas venue toute seule... »

Jacques prit la main de l'excellente femme, et la serra dans les siennes :

— Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait, madame Giron.

— Tant mieux. Mais c'est à Mariba surtout qu'il faut être reconnaissant. Je vous raconterai tout demain, sur la route. Pas ce soir, vous en ferez une maladie.

« Ah ! ça, continua-t-elle, vous ne m'offrez rien, ma sœur ? Vous oubliez que j'arrive de route, et que j'ai bien gagné mon dîner. »

Et pendant que ma grand-mère, confuse d'une distraction si facilement explicable, tirait ses yeux de bonnes choses d'une foule de petits coins, mon grand-père, dans l'exercès de sa joie, et comme sortant d'un rêve, frappa sur l'épaule de Jacques :

— Mon cher Jacques, s'écria-t-il, nous sommes encore ensemble !

contenir, tant dans leur intérêt que dans le mien propre.  
Veuillez en agréer d'avance mes remerciements et mes salutations empressées.  
ICIDORT RAILCANNELÉ.

Nous ne pouvons refuser le concours de l'École Saumurois à notre honorable correspondant. Voici sa lettre à son collègue de Saumur :

Saumur, le 13 octobre 1886.

Mon cher ami,  
Je suis dans la désolation. Figures-toi que j'étais il y a près de six mois couché et bien tranquille dans le lit, au trottoir du quai de Limoges, à Saumur, et que soudainement tous les jours aux rayons du soleil un bon larrou, lorsqu'un ennemi, un jaugneur de mon bien-être, est venu troubler mon bon-heur. Ne s'est-il pas avisé de dire que j'étais un encombrant, une cause de gêne pour le public, qu'il fallait m'expulser !

Mais, gêner quelqu'un ! allons donc !... Ma tranquillité faisait l'admiration de tous les étrangers ; les promeneurs me jetaient un coup d'œil bienveillant, et les gamins, me regardant comme un objet curieux, se promenaient ou jouaient aux billes sur mes genoux ; parfois, même, ils me frappaient légèrement pour obtenir une vibration sonore ; cela les amusait beaucoup.

Un jour, malgré mes protestations, mon ennemi a obtenu gain de cause. Il s'est entendu avec mon propriétaire (dont j'ignore encore le nom), et l'on a transféré du quai de Limoges dans la rue d'Orléans, le long du trottoir et presque au milieu du trottoir. Sur le quai, j'étais bien aussi sur le bord de la rue, mais je n'étais incommodé que par les voitures qui passaient et accidentellement, tandis qu'à présent, tous les matins, à mon réveil, je suis transi par une douche d'eau glacée que m'administre un pareinomie l'administration des eaux de la ville.

En lieu d'un regard bienveillant, mes nouveaux voisins, les commerçants, ne m'accordent qu'un regard faribond ; ils me maudissent à chaque instant, prétendant que je suis un obstacle au libre accès de leurs magasins. Leurs bonnes me courent d'ordres tous les jours, en balayant le trottoir ; cela, joint à mon bain forcé du matin, ne fait que rendre plus épaisse la couche de rouille qui me sert de manteau. Bientôt, si cela continue, cet épais me perforera de part en part.

Oh ! cher ami, aie pitié de ton ami ; de mémoire de travail, on n'a jamais vu une position plus fâcheuse que la mienne. Dieu veuille que les doléances des commerçants soient entendues en haut lieu, et qu'une nouvelle décision me renvoie sur mon cher quai de Limoges. Là, au moins, je pourrai attendre patiemment que l'en veuille bien me donner l'emploi qui m'a toujours été promis.

Ton ami dévoué,  
ICIDORT RAILCANNELÉ.

Dans la liste des récompenses qui viennent d'être décernées à des instituteurs et institutrices de Maine-et-Loire, nous trouvons, pour l'arrondissement de Saumur, les noms suivants, savoir :  
Instituteurs. — Mentions honorables. —

M. Ménard, Eugène, instituteur public à Vihiers. — M. Bouché, Joseph, instituteur public aux Rosiers.  
Institutrices. — Mention honorable. — M<sup>me</sup> Grosbois, née Humeau, institutrice publique aux Ulmes.

### Chantage bordelais.

Monsieur le Rédacteur,  
La tentative de chantage signalée dernièrement par M. le curé de Longué n'est pas un fait isolé dans nos contrées.

Au mois de mars ou d'avril dernier, une maison de Bordeaux m'avisa qu'une barrique de vin m'était expédiée sur ma demande.

Réponse immédiate : « Je n'ai rien demandé et votre voyageur m'est totalement inconnu. »

On me servit alors, par le retour du courrier, la légende du *voyageur infidèle* fabriquant des commandes pour toucher des commissions.

Malheureusement le boniment ajoutait : « De grâce, prenez mon vin... il est si bon... Je vous le passerai à tant pour cent de rabais... au prix de revient... Dans quel embarras je vais me trouver avec la régie ! etc. »

La guitare du « voyageur » n'était qu'une ficelle.

Nouvelle réponse, et cette fois non affranchie : « Envoyez, si vous voulez, mais les mesures sont prises pour que votre vin n'entre pas chez moi. »

Et l'honnête barrique est restée chez elle.

Le coup à la commande ne se faisait jadis que sur les morts, au moment du service de huitaine. Les héritiers assemblés recevaient un fût de Gascogne ou un joli panier de liqueurs assorties, avec traite et facture sur le dos du défunt.

Il y a progrès.

UN ECCLÉSIASTIQUE DU CANTON DE SAUMUR.

### FÊTE PATRONALE DE SAINT-FLORENT

Dimanche 17 octobre, grand'messe à 40 heures, sermon de M. l'abbé Calaber, aumônier de la Retraite de Saumur. Vêpres à 3 heures moins un quart, sermon de M. l'abbé Porcher, professeur à Saint-Louis.

La chasse contenant les reliques de saint Florent sera exposée toute la journée à la vénération des fidèles.

### LES DROITS SUR LES CÉRÉALES

L'agriculture est toujours sacrifiée. Il est aujourd'hui décidé que l'on s'occupera d'abord, à la Chambre, de la loi sur l'enseignement primaire, puis du budget. Quant à la loi sur les céréales, dit la *France*, il ne semble pas qu'elle puisse revenir en discussion, au Palais-Bourbon, avant la session ordinaire de 1887. Toujours les derniers servis, ceux qui souffrent le plus.

On a vu, en tête du présent numéro, le cas que les républicains viennent de faire de la demande de discussion de la loi sur les céréales.

traînant les enfants et entraînent dans quelque maison amie, autour de la place. Bientôt toutes les maisons furent pleines, et le murmure d'une foule invisible se mêla aux volées des deux cloches, qui semblaient s'exciter l'une l'autre à bravement sonner pour la fête.

Tout à coup, un gamin, posté en sentinelle à l'entrée du chemin de Vern, traversa la place en criant :

— Les voilà, les gars, les voilà !

Beaucoup de têtes parurent aux fenêtres. En une minute toute la roche fut dehors. On entendait, en effet, un galop de chevaux et des cris et des coups de fusil qui se rapprochaient. L'attente fut courte. Un nuage de poussière s'éleva au tournant de la route, et trente fils de métayers débouchèrent en cavalcade, glorieux, bruyants, et retenant avec peiné leurs gros chevaux de ferme, gorgés d'avoine et ornés de rosettes blanches. Plusieurs portaient des carabines, d'autres des pistolets d'arçons. Tous avaient un coup de cidre et de soleil sur la tête. Au commandement de l'un d'eux, ils se rangèrent sur deux lignes formant la haie jusqu'à l'église.

(A suivre.)

### ACHAT DE CHEVAUX ÉTRANGERS

On dirait que la *Graineterie* soi-disant française a une section spéciale pour les fouritures de chevaux.

Nous lisons dans l'*Eclair* de la *Manche*, sous la rubrique de Cherbourg :

« Enfin, les républicains en conviennent avec nous ! »

« La *Vigie* (organe des républicains) signale des achats de chevaux de troupe destinés aux régiments de cuirassiers, faits par le dépôt de remonte de Montrouge à des *marchands anglais* qui les amènent à Boulogne-sur-Mer. »

« Nous espérons, dit-elle, qu'on en avait fini avec des achats de chevaux d'Angleterre. L'expérience de 1885 a été concluante. En lésant les intérêts de nos éleveurs, on n'a eu d'autre avantage que d'introduire la morve au dépôt de Montrouge, où il a fallu abattre un certain nombre de chevaux de prix. »

Au fait, pourquoi pas, du moment que la spéculation sur les chevaux étrangers est aussi lucrative que sur les grains et les fourrages ?

Le ministre des finances a décidé que des bons de tabac de cantine seront désormais délivrés aux anciens militaires retraités ou réformés pour infirmités contractées au service, qui se trouveront en traitement dans les hôpitaux militaires et hospices civils, ainsi qu'il est déjà fait pour les sous-officiers et soldats de l'activité qui se trouvent dans les mêmes conditions.

### LE COEUR ET LA MAIN

Voici, sur la charmante opérette qui sera donnée dimanche à Angers pour la quatrième fois, une courte analyse que nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* :

« C'est le 19 octobre 1882 que le *Coeur et la Main* fut représenté pour la première fois au Théâtre des Nouveautés. Tout Paris vint applaudir la charmante partition de Lecoq dont les principaux rôles étaient tenus par M<sup>me</sup> Vaillant-Couturier, MM. Vauthier, Montaubry, Bertheliet et Scipion. »

« Depuis, comme toutes les pièces à succès, cette mignonne opérette a commencé son tour de France et c'est avec elle que la Direction a voulu ouvrir la liste de ses infidélités à l'ancien répertoire. »

« A vrai dire, le livret de MM. Nutter et Beaumont n'est ni pire ni meilleur que la plupart des ouvrages du même genre. Il s'agit d'un prince, marié trop jeune et contre son gré, dont la femme est obligée de conquérir le cœur, alors qu'elle ne possède encore que la main de son volage époux. »

« Autour de cette intrigue principale viennent se grouper différents épisodes plus ou moins drôlatiques dont les héros sont un garde du palais et sa jeune femme, une céramonieuse camérera-mayor et un royal beau-père, plus soucieux de l'équilibre européen que du bonheur de sa fille. »

« En revanche, la partition est absolument charmante et peut compter parmi les meilleures du fécond maestro Lecoq. A chaque page, nous retrouvons l'inspiration facile, le coloris et la finesse qui firent le succès de la *Petite Mariée*, de *Giroflé* et de la *Fille de M<sup>me</sup> Angot*. »

« Le second acte, surtout, renferme de très jolies choses, notamment un duo et un menuet chanté dont la facture est traitée de main de maître. »

Voir, à notre 4<sup>e</sup> page, le programme des Théâtres de Saumur et d'Angers.

Demain samedi, au théâtre de Cholet, 2<sup>e</sup> représentation des artistes d'Angers. On jouera *Patrie*, drame en 7 actes, qui a été admirablement interprété, dimanche, au Théâtre-National du Cirque, à Angers.

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Le 25<sup>e</sup> Concert populaire (1<sup>er</sup> de l'abonnement) aura lieu dimanche prochain, 17 octobre, à 4 heures 1/2, à la salle du Cirque.

Le programme comprend : 1<sup>o</sup> *Symphonie en ut mineur* de Beethoven ; 2<sup>o</sup> *Marche funèbre d'une marionnette*, de Gounod ; 3<sup>o</sup> *Une Nuit à Lisbonne*, et la *Jota Aragonese*, de Saint-Saëns ; 4<sup>o</sup> *Les Erynnies*, de Massenet.

20 concerts auront lieu pendant la saison.

sous l'habile direction de M. Lelong. L'orphéon mixte du Mans doit se faire entendre pendant la saison.

Nous avons déjà donné les prix des places au bureau, celui des abonnements pour les 20 concerts et divers renseignements publiés par l'Association artistique.

M. Louis de Romain communique à *Angers-Revue* la lettre suivante adressée aux Membres de la Commission de la Société Sainte-Cécile d'Angers :

« Messieurs, »

« En présence de la divergence d'opinions qui nous sépare relativement aux faits regrettables qui se sont passés au dernier concours musical de Saint-Nazaire, je crois de mon devoir de donner ma démission de Président de la Société Sainte-Cécile d'Angers. Veuillez être l'interprète de mes regrets près de tous vos camarades et dites leur bien que je n'oublierai pas l'honneur qu'ils m'ont fait en me confiant la présidence d'une Société qui n'a cessé de me témoigner une sympathie dont je lui serai toujours reconnaissant. »

« Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments. »

» LOUIS DE ROMAIN. »

**Avis à nos lecteurs.** — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 4<sup>e</sup> choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; — le sucre cristallisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre cassé régulier, 4 fr. 05 c. le kilo ; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

### Faits divers.

#### L'HOMME PRÉHISTORIQUE

Une intéressante découverte vient d'être faite en Belgique, province de Namur, par deux jeunes savants belges, MM. Sohest et de Puydt, pendant des fouilles opérées dans la grotte de la Biche-aux-Roches, non loin de Spy :

« Les explorateurs, ayant déterminé avec soin les diverses couches, ont constaté qu'à partir du premier niveau ossifère, ces couches, parfaitement compactes, ne présentaient aucune trace de remaniements. »

« Ils ont successivement rencontré un crâne relativement récent, puis plus bas des ossements d'*elephas primigenius*, mêlés à d'innombrables silex travaillés par la main de l'homme ; à un niveau inférieur, ils ont trouvé de petites plaques d'ivoire ornées de figurines, des fragments de poteries, et enfin, plus bas encore, dans une couche d'argile brune, deux squelettes humains. »

« Ces restes remontent évidemment aux temps quaternaires, ils doivent appartenir aux plus anciennes races humaines. »

« L'un de ces squelettes est celui d'une femme très âgée ; l'autre, celui d'un jeune homme. »

« La position naturelle de tous les os permet de supposer qu'ils furent ensevelis. »

« Les arcades sourcilières des deux crânes sont très proéminentes ; les sinus frontaux très apparents. Le front est bas et fuyant, surtout sur le crâne féminin ; les maxillaires inférieurs sont hauts et puissants, les dents épaisses, usées de haut en bas. »

Ces pauvres êtres avaient certainement un rudiment de civilisation, ainsi que l'attestent les débris de poteries cuites au feu et retrouvées au même niveau.

Quels sons rauques formaient leur farouche langage, quels sentiments obscurs s'éveillaient dans leurs âmes ?

\*\*\*

Un Monsieur, qui ne perd jamais le Nord, disait hier à Meissonnier, du ton le plus dégagé :

— Je voudrais avoir « un petit souvenir » de vous... Si vous me faisiez mon portrait ?

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>m</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>m</sup>.

**Théâtre de Saumur**  
DIRECTION R. NEVEU  
**Lundi 18 octobre 1886,**  
Le grand succès du Théâtre d'Angers  
Une Représentation de

**LE COEUR ET LA MAIN**

Opéra-comique en 3 actes,  
paroles de MM. Ch. Nuytter et A. Beaumont,  
musique de Ch. Lecocq.

Distribution :  
Moralès..... MM. Guerooy.  
Don Gaétan, duc de Madère. Nury.  
Le roi..... Vadius.  
Don Mosquitos..... Duchâteau.  
Baldornéro, brigadier..... Henrion.  
Un capitaine..... Tabraise.  
Un lieutenant..... Robert.  
Un soldat..... Louis.  
Micaëla..... Mmes Guilbert.  
Dona Scholastica..... Schils.  
Joséfa..... Féal.  
Anita, jardinière..... Prioleau.  
Pépa, id..... Mallet.  
Dolorès, id..... Henrion.  
Inès, id..... Eugénie.  
José, page..... Juliette.  
Ascanio, id..... Victorine.  
Pablo, id..... Loiseau.  
Pascual, id..... Valérie.  
Lazaro, id..... M. Mesle.  
Dames de la cour, seigneurs, officiers, soldats.

**Grand Théâtre d'Angers.**  
Samedi 16 octobre,  
LUCIE de LAMMERMOOR grand opéra en 4  
actes, musique de Donizetti.  
Dimanche 17 octobre, à 1 heure 1/2,  
Deuxième GRANDE MATINÉE  
La CLOSERIE des GENÈTS, drame en 7 actes.  
A 8 heures du soir,  
Quatrième Représentation. — GRAND Succès  
Le COEUR et la MAIN, opéra-comique en 3  
actes, par Charles Nuytter et Beaumont, musique  
de Charles Lecocq.  
Une Fille terrible, comédie en 1 acte.

**Cirque-Théâtre d'Angers.**  
Dimanche 17 octobre,  
LUCRÈCE BORGIA, drame en 5 actes, de  
Victor Hugo.  
L'Amour, qu'qu'est qu'ça, vaudeville en 1 acte.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 88, PARIS  
**A. LE VASSEUR & Co, Éditeurs**  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Gouaches, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE  
FRANCS D'ACQUISITION.  
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co,  
rue Jacob, 56, A PARIS.  
**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et  
continue, oblige un grand nombre de familles à  
s'imposer des privations sérieuses pour maintenir  
l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-  
pense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre  
couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la  
Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents  
de tous les objets utiles, l'enseignement pratique  
et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute per-  
sonne qui en fait la demande par lettre affranchie.  
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à  
l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob,  
56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-  
poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois  
et en prenant le soin de les adresser par lettre re-  
commandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :  
1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;  
douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro :  
3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.  
S'adresser également dans toutes les librairie des  
départements.

**LA JEUNE MÈRE**  
6 francs par an. — Bureaux: 8, place  
de l'Odéon, Paris.  
Les jeunes femmes ont à leur disposition  
un grand nombre de journaux spéciaux qui  
leur apprennent comment elles doivent  
s'habiller, organiser un dîner, une partie  
de campagne, une soirée, mais ne leur en-  
seignent pas l'art de nourrir leurs nouvea-  
nés, d'élever leurs enfants, de leur conser-  
ver la santé et souvent l'existence.  
Le but du journal La Jeune Mère, c'est de  
combattre l'inexpérience des mères et les  
préjugés trop nombreux sur la grossesse,  
l'accouchement, les maladies et les indis-  
positions des enfants; c'est aussi d'ensei-  
gner l'art difficile de former le cœur et l'es-  
prit des enfants en leur ouvrant l'intelli-  
gence à tout ce qui est beau, vrai et bon.  
Fondé, il y a douze ans, par le docteur  
Brochard, qui traitait avec une compétence  
spéciale les questions vitales de l'éducation  
du premier âge, le journal a été honoré de  
toutes sortes de récompenses. Aux points  
de vue de l'hygiène maternelle et de l'éduca-  
tion du nouveau-né, c'est le complément  
obligé de tous les journaux que reçoivent  
les jeunes femmes.  
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.  
FAILLITE GIRARD, EMERY.  
Les créanciers du sieur Girard,  
Emery, ancien négociant en vins à  
Saint-Lambert, dont les titres ont été  
vérifiés et affirmés, sont informés  
que M. le juge-commissaire a ordonné  
la répartition d'un dividende de  
26 fr. 666 0/0 aux créanciers de cette  
faillite. Ce dividende sera payé aux  
créanciers munis de leur titre d'ad-  
mission, du mardi 19 au samedi 23  
octobre 1886, à une heure du soir,  
par M. BONNEAU, syndic de la faillite,  
demeurant à Saumur, rue d'Alsace,  
n° 33.  
(702) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire  
à Saumur.  
**A VENDRE  
OU A LOUER  
UNE MAISON**  
Située à Saumur, 5, rue Pavée.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER.

**PONEYS A VENDRE**  
Rue d'Orléans, 69.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commis-  
saire-priseur de l'arrondissement  
de Saumur.  
**Vente Mobilière**  
Par suite de saisie-exécution  
**Le vendredi 22 octobre 1886,  
à 1 heure du soir,**  
A Saumur, rue de la Comédie, n° 23,  
Ancienne maison Picherit et Voisin,  
au 1<sup>er</sup> étage.

Il sera vendu :  
Une belle armoire en noyer sculpté,  
une table en chêne sculpté, style  
Henri II, chaises garnies en cuir,  
pendule, flambeaux et aiguillères en  
cuivre ciselé, lampes en porcelaine ;  
Un grand nombre de volumes,  
comprenant notamment : Histoire de  
France, par Henri Martin, Œuvres de  
Balzac, Merveilles de l'Industrie, Voya-  
ges, Histoire de Napoléon 1<sup>er</sup>, La  
Terre, par B. Reclus, Mœurs et usages  
du moyen âge, Vies militaires et reli-  
gieuses, Sainte Cécile et la Société  
Romaine, Dictionnaire des lettres et  
beaux-arts, Le Costume Historique,  
par Racinet, et quantité d'autres bons  
ouvrages.  
Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire  
au Puy-Notre-Dame.  
**A LOUER  
PRÉSENTEMENT  
UNE MAISON**  
Avec Remise et Écurie,  
A Saumur, Grand<sup>e</sup> Rue, 12.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LECOX,  
avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à  
Saumur. (489)

**A VENDRE  
Six Chiens courants**  
Tous bien dressés.  
S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.  
**CIDRES**  
Mayenne, Bretagne et Normandie  
M. ROUSSEAU prévient sa nom-  
breuse clientèle qu'il reçoit des  
cidres et poirés de première qualité.  
Livraison par barrique et petit fût à  
domicile. Supérieur à 1884.  
Magasin Pichat, place du Roi-René,  
et rue Nationale, 18. (799)  
Saumur, Imp. P. GODET.

**REVUE FRANÇAISE**  
Organe des Concours poétiques du Midi  
DIRECTEUR : Evariste CARRANCE  
Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 12 fr. pour l'Étranger.  
La Revue Française, grâce à ses célèbres Rédacteurs, a pris une place  
incontestable dans le monde des journaux.  
Elle s'occupe de lettres, sciences et arts, et publie : Coriolan, drame en vers,  
par Evariste CARRANCE.  
Les Abonnements doivent être adressés à M. le Directeur de la Revue, hôtel du  
Comité Poétique, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).  
La Photographie de M. Evariste CARRANCE (17 centimètres de hauteur sur 11  
de largeur) sera envoyée franco en échange de 1 fr. 25, adressés à M. L. DORVILLE,  
6, rue du Saumon, Agen.

**SANS PALAIS NI CROCHETS**  
**DENTS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 OCTOBRE 1886.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	82 60	82 40	Est	815	818 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	520
3 % amortissable	85 20	85 05	Paris-Lyon-Méditerranée	1252 50	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	520	Est	389 45	390 50
3 % (nouveau)	82 70	82 60	Midi	1165	1165	— 1865, 4 %	519	518	Midi	390	391
4 1/2 %	105 70	105 05	Nord	1575	1588 75	— 1869, 3 %	408 25	408 25	Nord	395	396
4 1/2 % (nouveau)	110 35	110 15	Orléans	1335	1325	— 1871, 3 %	396	398	Orléans	391	392
Obligations du Trésor	515	513	Ouest	861 25	865	— 1875, 4 %	522 50	522	Ouest	392	393 50
Banque de France	4200	4200	Compagnie parisienne du Gaz	1430	1430	— 1876, 4 %	521 50	522	Paris-Lyon-Méditerranée	390	389 30
Société Générale	467 50	465	Canal de Suez	2058 75	2055	Bons de liquid. Ville de Paris	534 50	535 50	Paris-Bourbonnais	390	389
Comptoir d'escompte	1001 25	1000	C. gén. Transatlantique	500	505	Obligations communales 1879	473	471	Canal de Suez	580	581
Crédit Lyonnais	570	575	Russe 5 0/0 1870	99	98	Obligat. foncières 1879 3 %	480	480			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1400	1395				Obligat. foncières 1883 3 %	381	380			
Crédit mobilier	272 50	267 50									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun	»	8 42
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	»	8 30	Thouars	»	6 15
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	»	8 43	Montreuil (a)	»	6 48
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	»	8 49	— (dép.)	»	6 58
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	»	8 56	Brézé s.-Cyr.	»	7 19
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	»	9 08	Varr.-Chacé	»	7 28
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 23	»	9 11	Nantillyhalte	»	7 35
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	»	9 37	Saumur (état)	»	7 49
Loudun	»	8 09	»	3 16	3	»	9 52	Saumur (orl.)	»	7 48

**LIGNE D'ORLÉANS**

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 16	Angers	»	»
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 34			
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 41			
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 50			
La Ménitré	3 31	7 35	9 53	2 00	»	8 02			
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	»	8 32			

**LIGNE DE L'ÉTAT (SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ)**

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 54	»	8 34	»	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37
Saumur (état)	6 50	8 28	»	8 30	Baugé-1 Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44
Nantilly	7 04	8 37	»	8 43	le Vaudelnay	6 35	9 16	12 39	1 51
Montreuil (a)	7 31	9 19	»	9 08	Montreuil (a)	6 44	9 26	12 53	2 01
— (dép.)	7 34	9 35	»	9 16	— (dép.)	6 58	9 45	1	2 23
le Vaudelnay	7 43	9 46	»	9 28	Nantilly	7 35	10 29	1 17	2 51
Baugé	7 56	9 56	»	9 45	Saumur (état)	7 49	10 49	1 27	3 02
Doué	8 05	10 03	»	9 54	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	3 58

**SAUMUR — BOURGUEIL**

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	8 21	»	»	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 15	7 06

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	»	9 26	4 34	Chinon	7 43	4 41	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6 34	Port-Boulet	8 10	6 43	10 02
Chinon	9 04	12 50	6 24	Saumur	9 04	7 06	10 30

**SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR**

STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58	Chât.-d-Loir	4 45	8 01	12 15	12 34
Vivry	»	8 42	»	3 16	5 54	Noyant-Méon	5 53	9 18	1 10	1 27
Blou	»	8 22	»	3 25	6 03	Vernantes	6 17	9 42	»	»
Vernantes	»	8 39	»	3 38	6 14	Blou	6 29	9 54	»	8 11
Noyant-Méon	»	9 13	2 16	4 04	6 38	Vivry	6 38	10 03	»	8 20
Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 43	12 33	Saumur (orl.)	6 50	10 15	1 53	2 09